

Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) Opérateur

(Éligible au CPF)



AIPR



Objectif

- Acquérir ou mettre à jour les connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.
- Rapprocher le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT des exigences de l'examen AIPR.
- Préparer et s'entraîner à l'examen QCM AIPR Opérateur.

Réglementation

- Article R. 554-31 du code de l'environnement
- Articles 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié
- Arrêté du 22 décembre 2015 encadrant l'examen par QCM

Public

Personnel chargé de conduire :

- des engins de chantier,
- des plateformes élévatrices,
- des chariots automoteurs de manutention,
- des pompes et tapis à béton,
- des camions aspirateurs,
- des engins de travaux sans tranchées,
- etc...

Pré-requis

Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler).

Groupe

10 à 12 participants maximum

Durée

7 heures dont 1h d'examen (1 jour)

Date

Voir planning inter-entreprise ou à la demande.

Lieu

Intra ou inter entreprise

Délais et modalités d'inscription

- Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par **mail (contact@secourisk.com)** / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.

Accessibilité

Cette formation peut être accessible aux publics en situation de handicap, des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.
Nous contacter pour plus d'information.

Tarif

Nous consulter.

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : contact@secourisk.com

Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) Opérateur

(Éligible au CPF)



AIPR



Programme

Définition et Glossaire sur la réglementation en rapport avec les travaux à proximité des réseaux

Présentation de la réglementation DT-DICT :

- Points de repères
- Calendrier de la réforme
- Textes légaux

Présentation du Guichet Unique

Réglementation AIPR :

- Équivalence, QCM, Niveaux de compétences
- Carte AIPR ou CERFA

Présentation des principaux acteurs (Responsable projet, exploitant ...)

Présentation des principaux réseaux concernés par la réforme

Présentation des cas de dispense de DT ou de DICT

Présentation de la préparation d'un projet :

- Zone d'emprise
- Analyse
- Classe de réseaux

Présentation des travaux urgents

Présentation du marquage piquetage

Présentation de l'exécution des travaux :

- Technique lourde
- Technique douce
- Fuseau d'imprécision
- Fossé, forage et tranchée
- Reconnaissance du terrain (affleurant, différents réseaux et différents risques)

Présentation de la procédure en cas de dommages ou d'accidents (règle des 4A et exemples)

Test blanc et correction

Passage du QCM AIPR "Opérateur "

Durée de validité

5 ans.

Modalité d'évaluation/validation

Évaluation finale par QCM sur le site du ministère de l'environnement.

A l'issue des épreuves, une attestation de fin de formation sera délivrée au participant ayant validé la formation.

Méthodes mobilisées

Modalités pédagogiques

Formation assurée par un Coordonnateur SPS agréé, intervenant en prévention des risques professionnels enregistré auprès de la DIRECCTE CARSAT Auvergne, Rhône-Alpes.

Moyens et outils pédagogiques

- Salle de formation équipée de vidéoprojecteur
- Ordinateurs / tablettes connectés à internet
- Fascicule remis aux stagiaires

Les + de SECOURISK

- Secourisk est reconnu par le ministère de l'environnement en tant que centre d'examen pour la délivrance d'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Représentation immédiate et gratuite à l'examen en cas d'échec au QCM.
- Notre Centre de formation est certifié DATA DOCK. Cette certification permet une prise en charge de certaines formations par les Opérateurs de compétences (OPCO, anciennement OPCA).